



Divorce en cour d'appel: problème de financement

Par **Visiteur**, le **03/05/2010** à **19:51**

Bonsoir Maître,

Le jugement de divorce établi par le Tribunal de Strasbourg a été renvoyé en Cour d'Appel par mon ex femme.

Je ne bénéficie pas de l'aide juridictionnelle et suis dans l'impossibilité de financer l'aide d'un avocat.

Quelles solutions se présentent à moi ?

Je vous remercie à l'avance pour votre réponse et vous prie d'agréer, l'expression de mes meilleures salutations.

Thierry KULAWICK

Par **jean bernard remont**, le **08/05/2010** à **00:48**

Bonjour,

Pour vous répondre plus précisément.

De quand date la notification du tribunal, et depuis combien de temps avez été marié avec votre ex-épouse.

Cdt

REMONT

DESS droit social

Par **Visiteur**, le **09/05/2010** à **12:02**

Bonjour Maître,

Voici les dates clés de l'affaire:

Jugement Tribunal de Strasbourg: 23/02/2010

Nature de l'acte de saisine: Déclaration d'appel valant inscription au rôle

Date de l'acte de saisine: 31/03/2010

Date de la saisine: 07/04/2010

Nature de l'affaire: Demande en divorce pour faute

Durée du mariage: 14 mois (du 29/07/2006 au 24/09/2007)

Question:

Comment peut-il s'agir d'une demande de divorce pour faute devant la Cour d'Appel de Colmar (demandé par ma femme), alors que devant le Tribunal de Strasbourg il s'agissait d'une demande de divorce demandée par moi et acceptée par ma femme?

Bien cordialement

Thierry KULAWICK